Téléphone (bureau) 04.75.43.46.47 Fax 04.75.43.46.47

N° SIRET: 338 374 739 000 13

N° FORMATION CONTINUE: 822 601 083 26

# Conditions générales de vente

## Formation taxi / VTC

« Faire valoir et faire ce que de droit »

au 01.12.2021

Le directeur Patrick TEGHUNIAN



#### **CENTRE DE FORMATION TAXI Patrick TEGHUNIAN**

21 Rue des frères MONTGOLFIER 26000 VALENCE

Téléphone (bureau) 04.75.43.46.47 Fax 04.75.43.46.47

No SIRET: 33837473900013

Agrée Formation Continue: 82260108326

#### Formation de Taxi / VTC

## CONDITIONS GENERALE DE LA PRESTATION DE FORMATION

est conclus une Convention de Formation des conducteurs de taxis en application de décret du 20 janvier 2009.

Avec le stagiaire ou l'entreprise

## ARTICLE 1. Objet et nombre de stagiaires:

En exécution de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée: formation initiale et continue quinquennale des conducteurs de taxis.

Le nombre de stagiaires est limité à vingt avec un minimum de cinq.

Le pré requis pour la formation initiale étant un niveau V ou à défaut un test d'entrée en formation.

## ARTICLE 2. les actions de formation.

- La formation initiale est composée de 2 parties ;
  - l'admissibilité (règlementation locale et nationale, gestion, sécurité routière, français, anglais, connaissance du département..)
  - L'admission (conduite en situation professionnelle et comportement)
- La formation continue quinquennale ( réactualisation des connaissances..)
- La formation mobilité DROME et ARDECHE (connaissance du territoire et réglemenatation).

Lieu du stage : CENTRE DE FORMATION TAXI TEGHUNIAN

## 26000 VALENCE ARTICLE 3. Organisation de l'action de formation .Moyens pédagogiques: Tableau blanc, vidéo, rétroprojecteur, véhicule Taxi-école, cartes du département, feuilles de cours, examens blancs.... .Compétence des formateurs: Iut gestion, BEPECASER, CCPCTAXI... .Horaires: du lundi au vendredi de 9h / 12h 13h / 17h . livret d'apprentissage : L'établissement s'engage à fournir les livrets d'apprentissage. ARTICLE 4. Délai de rétractation : A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 2 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation. Dans ce cas aucune somme n'est exigée au stagiaire. Au delà des 2 jours, passé ce délai 30% du prix du stage est exigé par le centre de formation. ARTICLE 5. Dispositions financières : -Le prix et la durée de l'action de formation est fixé à 308 heures pour la formation initiale et de 14 heures pour les formations continues et mobilités.

- Le paiement est effectué à réception de la facture en début de formation ou en accord avec un organisme de prise en charge.

-----

### ARTICLE 6. Interruption du stage:

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'annui-

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation,

Le ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force

majeure, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes: si l'inexécution est le fait du centre de formation: remboursement total des sommes engagées.

Si l'inexécution est le fait du stagiaire: remboursement d'un montant de 30% du prix du stage (si l'abandon n'a pas été signalé dans les 2 jours).

Si le stagiaire ne peut suivre la formation par suite de force majeure, le contrat de formation continue est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporise de leur valeur prévue au présent contrat.

### ARTICLE 7. Litige

Apres tout règlement à l'amiable, le médiateur à la consommation est le CNPA avenue de Verdun le forum à Valence.

Le tribunal de Valence sera compétant pour régler le litige.

Le présent contrat prend effet à compter de la date d'entrée en stage et prend fin à la date de fin de stage.

-----

#### ARTICLE 8. présentation à l'examen

L'établissement de formation s'engage à l'issue de la formation la, présentation à l'examen , avec la fourniture d'un véhicule équipé des équipements réglementaires.

Fait en double exemplaire le .....

Pour le stagiaire ou l'entreprise Précédé de la mention lu et approuvé.

Pour le centre de formation

Patrick TECHUNIAN